



Contrôlé positif aux stupéfiants

Par **iznogood**, le **15/06/2011** à **21:31**

Bonjour,

J'ai été contrôlé sous l'emprise de stupéfiants, après le test du coton tige positif, les gendarmes m'ont menés à la gendarmerie, puis aux urgences car le médecin n'arrivait pas, et sommes ensuite retournés à la gendarmerie, car le médecin était enfin arrivé pour réaliser des prises de sang sur d'autres personnes étants dans un cas identique.

Après ma prise de sang, le gendarme m'a auditionné et à répété 3 fois que le médecin avait oublié de signer le document concernant ma prise de sang.

Ce test étant positif, je voudrais savoir s'il est possible d'annuler cette procédure, du fait que ce médecin n'est rien signé, et comment le prouver? (sachant qu'il est peut-être revenu après pour signer ce document).

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **razor2**, le **16/06/2011** à **07:34**

Si le document est signé, et peu importe quand il a été signé, vous ne pourrez rien contester du tout.